



*Conférence de presse du 30.10.2008*

## Liste des intervenants et contacts

Géraldine SAVARY, Conseillère aux Etats VD, PS

Jacques NEIRYNCK, Conseiller national VD, PDC

Luc RECORDON, Conseiller aux Etats VD, Verts

Philippe BIELER, Président de patrimoine suisse

François Turrian, vice-directeur ASPO, membre du comité national contre l'initiative

Pour tout renseignement

Stéphane Montangero, 079 252.71.88, [stephane@montangero.ch](mailto:stephane@montangero.ch)

Yves Ferrari, 079 549 65 40, [yves.ferrari@verts.ch](mailto:yves.ferrari@verts.ch)

Service de presse de la campagne

Pro Natura, Nicolas Wüthrich, 079 212 52 54, [nicolas.wuthrich@pronatura.ch](mailto:nicolas.wuthrich@pronatura.ch)

*Les documents présentés sont disponibles en format électronique sur demande à cette adresse*

Conférence de presse du 30.10.2008

## Photomontages

Sans les effets directs ou préventifs du droit de recours des associations, voici à quoi pourrait ressembler certains sites emblématiques et importants pour la préservation des richesses naturelles et l'économie locale

### La Grande Cariçaie

Aujourd'hui



Photomontage



La Grande Cariçaie © Benoît Renevey

Au début des années 1980, un projet d'autoroute devait couper cette zone d'une richesse naturelle irremplaçable entre Yverdon et Estavayer. Par la suite, plusieurs projets d'extension ou de développement de ports ont pu être modifiés en tenant compte des valeurs naturelles exceptionnelles de la rive et ce, grâce au garde-fou joué par le droit de recours.

### Lavaux

Aujourd'hui



Photomontage



Lavaux © Urs Achermann/Suzanne Debluë

Pro Natura a déposé recours contre des consolidations de murs de vignes. L'association "Sauvez Lavaux" a pu, grâce au droit de recours préserver plusieurs sites menacés par la construction. Sans le droit de recours, Lavaux ne serait certainement pas classé aujourd'hui au patrimoine mondial de l'UNESCO.

## Les Grangettes

Aujourd'hui



Photomontage



Les Grangettes © Jean-Marc Fivat

Des projets de zones d'amerrissage pour les hydravions ont pu être écartés grâce au droit de recours. Sans le droit de recours, la pression en périphérie des sites protégés de première importance deviendrait beaucoup trop forte pour assurer la survie des espèces sensibles.

## Pic Chaussy

Aujourd'hui



Photomontage



Pic Chaussy © Claude Mottier

Un nouveau projet de télécabine, à l'avenir économique incertain, aurait significativement réduit la valeur paysagère du Pic Chaussy. Bien qu'accepté par le Conseil communal d'Ormont-Dessous, le projet a été sèchement refusé par l'instance de recours, à la suite de l'intervention du WWF.

*Droits et copyright : L'utilisation de ces illustrations est libre si elle accompagne un sujet lié à notre conférence de presse. La mention du copyright est obligatoire. Merci*



## Six arguments pour un NON clair

### 1. Respecter la volonté populaire et garantir la qualité des constructions

L'initiative du PRD contre le droit de recours fait furieusement penser à l'initiative de l'UDC sur les naturalisations. Les deux initiatives font appel à la « volonté populaire » pour contourner les bases légales de droit public. Selon ces textes, le peuple et les parlements – responsables de la constitution et des lois – devraient pouvoir, dans certains cas, passer outre les dispositions légales.

La majorité du peuple en a déjà décidé autrement le 1<sup>er</sup> juin 2008. Elle a estimé qu'une votation populaire n'était pas le moyen adapté de se positionner sur les détails d'un dossier de naturalisation.

Ce n'est pas non plus le devoir du peuple de se prononcer sur les détails juridiques des projets de construction. Les autorisations de construire doivent, même après une votation populaire, continuer à respecter les dispositions en matière de protection de l'environnement et de la nature. Le droit de recours des organisations joue un rôle important à ce niveau. Avec un NON à l'initiative du PRD, la qualité des projets de constructions continuera à être garantie. Cela ne porte pas atteinte à la volonté populaire.

### 2. N'autoriser que la protection des intérêts privés ?

L'initiative pour la suppression du droit de recours veut empêcher les organisations qui protègent l'environnement et le patrimoine de s'opposer à un projet qui aurait été adopté lors d'un vote. On arriverait à une situation incroyable où seuls les privés pourraient continuer à faire recours pour préserver leurs intérêts. En revanche, les organisations qui s'engagent pour la protection de la nature, du paysage et du patrimoine – donc pour le bien public – ne pourraient plus agir.

La plupart des recours contre les autorisations de construire proviennent pourtant de voisins mécontents. Ils sont souvent rejetés. Les quelques cas où leurs recours sont portés devant le Tribunal fédéral par les associations, il leur est donné raison bien plus souvent que la moyenne. Un NON clair doit être prononcé contre cette initiative qui veut introduire un système juridique bancal.

### 3. Peu claire et malhonnête

L'initiative des radicaux contre le droit de recours des organisations n'est pas claire et est malhonnête. Elle veut supprimer, dans les faits, le droit des organisations de remplir leur rôle d'« avocats de la nature » - mais elle ne le dit pas explicitement. Ceci est dû à une formulation peu claire, comme le confirme l'ancien professeur de droit public Georg Müller, par ailleurs membre du PRD : « La formulation imprécise du texte de l'initiative provoquerait que le droit de recours des organisations pourrait être complètement supprimé. Si c'est cela que l'on souhaite, il faut être franc et le demander noir sur blanc ».

Il n'est pas clair quels « actes législatifs, arrêtés ou décisions » du peuple et des parlements sont concernés par le texte de l'initiative. Les versions allemande et française du texte de l'initiative ne concordent pas. Le Conseil national a montré en mars dernier ce que l'initiatrice Doris Fiala et certains de ses associés veulent vraiment : ils ont voté en faveur de l'initiative parlementaire (Schibli, UDC) qui veut supprimer totalement le droit de recours.



#### 4. Une erreur de raisonnement au détriment de l'environnement

L'initiative du PRD sur le droit de recours des organisations est un paradoxe. Selon l'initiative, lorsqu'un projet est adopté par le peuple ou le parlement, les organisations environnementales ne devraient plus avoir le droit de faire recours, mais les privés auraient quant à eux toujours le droit ! Cette inégalité de traitement est problématique, car 99% de tous les recours contre les demandes d'autorisations de construire sont déposés par des voisins mécontents et d'autres privés. L'initiative n'atteint pas son but.

Les nombreuses plaintes de privés sont le plus souvent rejetées. En revanche, les organisations comme le Club Alpin Suisse, Pro Natura ou la fondation de la Greina déposent très peu de recours, mais ils sont souvent admis: quasiment deux tiers (63 %) de leurs recours déposés devant le Tribunal fédéral sont acceptés. C'est pourtant ce travail peu fréquent et efficace des associations en faveur du bien commun qui seraient interdit, et non les nombreux autres recours. Il s'agit d'une erreur de raisonnement.

#### 5. Retarder plutôt qu'accélérer les procédures

L'initiative de Madame Fiala et de ses collègues veut faciliter et accélérer la construction. Mais elle est si mal pensée qu'elle conduira à l'inverse.

L'initiative veut supprimer le droit de recours des organisations APRES une adoption par le peuple ou le Parlement. Les organisations environnementales pourraient donc déposer un recours contre la décision des exécutifs ou de l'administration avant un vote populaire, mais plus après. Si l'initiative est adoptée, les autorités ne traiteront plus le détail des projets seulement après le vote populaire ou la décision de la commune, mais avant. Ainsi, le vote de nombreux projets sera différé. Et comme les privés pourront eux encore faire recours après, les projets seront d'autant plus retardés. Comme 99% des recours proviennent des privés, on comprend aisément à quel point le projet des radicaux zurichois est un formidable autogoal.

#### 6. Impossible à mettre en œuvre

Les projets de construction sont des processus compliqués, que le peuple ne peut contrôler dans tous ses détails lors d'une votation.

L'initiative du PRD demande que le peuple ou les parlements communaux puissent se prononcer de manière exclusive sur des projets et que les organisations environnementales ne puissent plus déposer un recours après ces votes. Aujourd'hui, les citoyens adoptent le plus souvent les crédits de construction ou les plans de zone. Ils prennent seulement une décision de principe et compte sur le fait que les autorités et l'administration veillent à la conformité au droit du projet, dans tous ses détails. Si ce n'est pas le cas – comme cela peut toujours arriver –, les organisations peuvent signaler que les lois en faveur de l'environnement ne sont pas respectées. A l'avenir, ce serait le peuple qui devrait évaluer tous les détails, car les organisations spécialisées seraient muselées par l'initiative du PRD. C'est chose impossible. Il s'agirait d'un mauvais service, tant pour l'environnement que pour le peuple !



Conférence de presse du 30.10.2008

## Liste des membres du comité vaudois au 30.10.08

Nom	Prénom	Mandat politique / fonction	Parti	Localité
Amarelle	Cesla	Députée, présidente du PSV	PS	Yverdon
Aubert	Josiane	Conseillère nationale	PS	Le Sentier
Baehler Bech	Anne	Députée	Verts	Riox
Ballif	Laurent	Syndic, député	PS	Vevey
Bally	Alexis	Député	Verts	Pully
Bernhard	Maximilien	Député	UDF	Yverdon
Borgeaud	Jean-François	Conseiller communal	Verts	La Conversion
Christen	Jérôme	Municipal, député	Vevey libre	Vevey
Clément	Jean-François	Municipal	PS	Renens
Courdesse	Régis	Député	Ecologie Libérale	Froideville
Décosterd	Anne	Députée	Verts	Lausanne
Deriaz	Philippe	Député	PS	Morges
Dind	Claudine	Député	Verts	Morges
Dolivo	Jean-Michel	Député	AGT	Lausanne
Duvoisin	Ginette	Syndique, députée	PS	Villars-Burquin
Epars	Olivier	Député	Verts	La Tour-de-Peilz
Fattebert	Blaise	Syndic	PS	Ste Croix
Favez	Jean-Michel	Député, vice-président du PSV	PS	Gland
Ferrari	Yves	Député, vice-président Verts VD	Verts	Lausanne
Freymond Cantone	Fabienne	Municipale, députée	PS	Nyon
Gfeller	Olivier	Député	PS	Montreux
Girardet	Lucas	Député	Verts	Lausanne
Golaz	Florence	Municipale, députée	PS	Gland
Gorrite	Nuria	Syndique, députée	PS	Morges
Haury	Jacques-André	Député	Ecologie Libérale	Lausanne
Huguenin	Marianne	Municipale	POP	Renens
Jaquet-Berger	Christiane	Députée	PS	Lausanne
Jungklaus Delarze	Susanne	Députée	Verts	Ollon
Junod	Grégoire	Député, président groupe PS	PS	Lausanne
Kolb	Georges	président des Verts VD	Verts	Brenles
Litzistorf	Natacha	Conseillère communale, présidente Verts LS	Verts	Lausanne
Mahaim	Raphaël	Député	Verts	Echichens
Marguet	Paul-Henri	Syndic	Verts	La Chaux
Martinet	Philippe	Député	Verts	Gland
Mattenberg	Nicolas	Député	PS	La Tour-de-Peilz
Mayor	Olivier	Municipal, député	Verts	Nyon
Maystre	Tinetta	Municipale, députée	Verts	Renens
Melly	Serge	Député	PRD	Crassier
Mettraux	Béatrice	Députée, municipale	Verts	Bottens
Montangero	Stéphane	Député, vice-président du WWF-VD	PS	Lausanne
Nordmann	Roger	Conseiller national	PS	Lausanne
Pidoux	Jean-Yves	Municipal	Verts	Lausanne



Randin	Philippe	Municipal, député	PS	Château d'Oex
Rebetez	Christophe	Municipal	Ecologie Libérale	Oron-la-Ville
Righetti	Jean-François	Municipal	Verts	Onnens
Roulet	Catherine	Députée	Verts	Le Mont-sur-Lausanne
Ruiz	Rebecca	Conseillère communale, présidente PSL	PS	Lausanne
Schwaab	Jean-Christophe	Député	PS	Riex
Schwaar	Valérie	Députée	PS	Lausanne
Schwab	Claude	Député	PS	St Légier
Silauri	Alessandra	Députée	Verts	Lutry
Tosato	Oscar	Municipal	PS	Lausanne
Venizelos	Vassilis	Député	Verts	Yverdon
Voruz	Eric	Conseiller national	PS	Morges
Walter	Eric	Député	Verts	Montreux
Weber	Monique	Députée	PS	Lutry
Yersin	Jean-Robert	Député	PS	Froideville
Zwahlen	Pierre	Député	PS	Lausanne

N.B. :

Le comité bourgeois contre l'initiative du PRD zurichois comporte de nombreuses personnalités vaudoises supplémentaires.

Informations : Isabelle Chevalley, 079 627 92 30

Seuls les membres politiques sont mentionnés sur cette liste.